



Municipalité de Sainte-Famille, Ile d'Orléans

2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans G0A 3P0

Courriel : info@munstefamille.org

téléphone : (418) 829-3572

télécopieur : (418) 829-2513

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Extrait conforme du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 13^e jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de M. le maire, Jean-Pierre Turcotte, et formant quorum.

Résolution # 21-124

6. RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2022.

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de la séance :

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Les séances débuteront à 20 h.

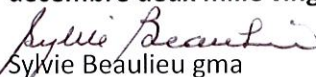
✓ lundi 10 janvier	✓ lundi 4 juillet
✓ lundi 7 février	✓ lundi 1er août
✓ lundi 7 mars	✓ lundi 12 septembre
✓ lundi 4 avril	✓ lundi 3 octobre
✓ lundi 2 mai	✓ lundi 7 novembre
✓ lundi 6 juin	✓ lundi 12 décembre

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

Copie certifiée conforme donnée à Sainte-Famille Île d'Orléans, ce 14^{ième} jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un.


Sylvie Beaulieu gma

Directrice générale / greffière-trésorière

